|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.11/2017/2 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  29 juin 2017  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail du transport des denrées périssables**

**Soixante-treizième session**

Genève, 10-13 octobre 2017

Point 4 d) de l’ordre du jour provisoire

**État et mise en œuvre de l’ATP : Échange d’informations  
entre les Parties en vertu de l’article 6 de l’ATP**

Modifications à apporter au questionnaire sur l’application de l’ATP[[1]](#footnote-2)

Note du secrétariat

Introduction

1. À la soixante-douzième session du Groupe de travail, en 2016, il a été proposé d’apporter au questionnaire certaines modifications (précisions et changements d’ordre terminologique), que le secrétariat a été prié de compiler (voir le document ECE/TRANS/WP.11/235, par. 26). Le secrétariat a par conséquent demandé aux Parties contractantes de communiquer leurs observations afin qu’elles puissent être prises en compte dans une nouvelle proposition qui serait soumise lors de la soixante-treizième session.

2. Un nouveau modèle de questionnaire incorporant les modifications proposées (en caractères soulignés dans le texte) est reproduit ci-après, pour examen par le Groupe de travail.

Questionnaire destiné à recueillir des statistiques sur  
les contrôles effectués en vue d’assurer le respect  
des dispositions de l’ATP en 2017

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du pays** | **Date/année** |
| **1.** **Nombre de contrôles faits au titre de l’article 6 de l’ATP**: | **Contrôles routiers**:  **Contrôles ferroviaires**:  **Total**: |
| **2. Nombre d’infractions aux dispositions de l’ATP constatées :** | |
| **Véhicules immatriculés dans le pays**  Nombre d’infractions liées aux documents ATP1:  Nombre d’infractions liées aux dispositifs  thermiques :  Nombre d’infractions liées à la caisse2:  Autres infractions aux dispositions de l’ATP3 :  Nombre total d’infractions : | **Véhicules immatriculés dans un pays étranger**4  Nombre d’infractions liées aux documents ATP1 :  Nombre d’infractions liées aux dispositifs thermiques :  Nombre d’infractions liées à la caisse2:  Autres infractions aux dispositions de l’ATP3 :  Nombre total d’infractions : |
| **3. Pourcentage de véhicules défectueux**: | |
| **4. Complément d’information sur le respect des dispositions de l’ATP**  Nombre de premiers certificats : (nouveaux engins seulement)  Nombre de deuxièmes certificats : (sur la base de contrôles par les experts) ou  (sur la base des valeurs K mesurées  par les stations d’essai)  Nombre de troisièmes certificats : (sur le base de contrôles par les experts) ou  (sur la base des valeurs K mesurées  par les stations d’essai)  Nombre de quatrièmes certificats : (sur la base de contrôles par les experts) ou  (sur la base des valeurs K mesurées  par les stations d’essai)  Nombre de cinquièmes certificats et de certificats ultérieurs :  (sur la base de contrôles par les experts) ou  (sur la base des valeurs K mesurées  par les stations d’essai)  Nombre total de certificats ATP délivrés :  Nombre total de duplicatas délivrés : | |
| *Notes* :  1 Y compris les plaques ATP et les plaques du constructeur (annexe 1, appendice 1, par. 3).  2 Scellés endommagés, trous ou fissures.  3 Enregistrement de la température faisant défaut, etc.  4 Cette information sera envoyée conformément au paragraphe 2 de l’article 6. | |
| Signature de l’autorité compétente : | |

|  |
| --- |
| Question complémentaire :  *Conformément au paragraphe 28 du rapport du Groupe de travail du transport des denrées périssables sur sa soixante et onzième session (ECE/TRANS/WP.11/233)*  **Quelles procédures, pénalités et autres mesures sont appliquées lorsque les prescriptions de l’ATP ne sont pas respectées ?** |

1. Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports. [↑](#footnote-ref-2)